

Indicateurs techniques et financiers 2023

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)



Sommaire

1	La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	3
1.1	Le territoire et la population	3
1.2	Les compétences en lien avec le SPPGD	4
2	La prévention des déchets et communication	4
2.1	Les actions menées en faveur de la prévention	4
2.2	Autres actions et faits marquants en 2023	6
2.3	Projets à venir pour 2024	7
3	L'organisation de la gestion des déchets	8
3.1	Le service de gestion des déchets	8
3.2	Les schémas de collecte	9
3.3	Les modes de collecte	12
3.4	Les filières de traitement et de valorisation	13
4	Les performances de collecte	15
4.1	Les ordures ménagères résiduelles	15
4.2	Le verre	15
4.3	Les papiers et emballages hors verre	16
4.4	Les flux collectés en déchèteries	17
4.5	Comparaison des OMA aux données de référence	18
4.6	Autres collectes	19
4.7	Bilan matière	20
5	La matrice des coûts 2023	22
5.1	Le coût du SPPGD tous flux	24
5.2	La répartition des charges	25
5.3	La répartition des produits	25
5.4	La hiérarchisation des charges	26
5.5	La répartition, des charges, produits et financements en €/hab.	26
5.6	Le coût aidé en €HT/hab.	27
5.7	Le coût aidé en €HT/tonne	27
5.8	Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé en €HT	28
5.9	L'évolution du coût aidé	28
6	Les modes de financement du service	29
6.1	Le financement en TEOM	30
6.2	Le financement en REOM	31
6.3	Le financement en REOMi	31
6.4	Le financement au budget général	33

1 La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

1.1 Le territoire et la population

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges (CASDDV) est née de la fusion, au 1er janvier 2017, de six communautés de communes :

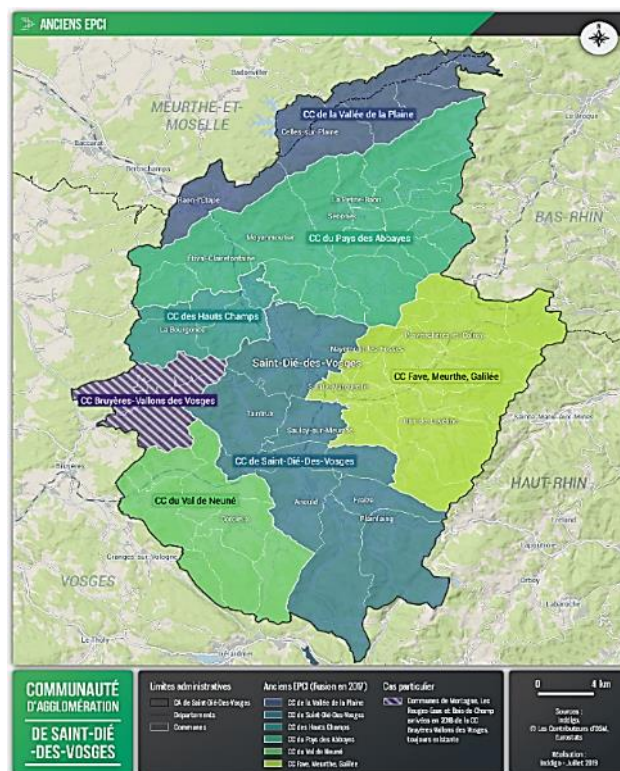
- La CC Fave Meurthe Galilée,
- La CC des Hauts-Champs,
- La CC du Pays des Abbayes,
- La CC de Saint-Dié-des-Vosges,
- La CC du Val de Neuné,
- La CC de la Vallée de la Plaine.

En 2018 se sont ajoutées 3 communes de l'ex-CC de Bruyères, Vallons des Vosges.

Le territoire s'étend sur **77 communes**, sur une superficie de 934 km² caractérisée par des moyennes montagnes organisées autour de la Meurthe.

D'après la classification de l'ADEME, le territoire est de typologie mixte à dominante rurale et compte **71 844 habitants en 2023** (source : SINOE).

La population est essentiellement répartie dans les vallées, avec une concentration dans les villes de Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Étape.



Territoire de la CA de Saint-Dié-des-Vosges

Année	Population adhérente
2023	71 844
2022	72 424
2021	72 913
2020	73 526
2019	74 060
2018	74 559
2017	74 855

Evolution de la population de la CA de Saint-Dié-des-Vosges (source SINOE)

Le tableau ci-contre montre l'évolution de la population depuis 2017. On peut observer une diminution de 4,2% par rapport à 2017. La population utilisée dans la suite du document, notamment pour les calculs de ratio en kg/hab. est la population SINOE, qui est une projection réalisée par l'ADEME des populations INSEE.

1.2 Les compétences en lien avec le SPPGD

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV) exerce la compétence de collecte sur les flux d'ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et en déchèteries. Ces compétences sont gérées en régie et par des contrats de prestation.

La compétence traitement est déléguée au syndicat départemental ÉVODIA (Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action).

2 La prévention des déchets et communication

2.1 Les actions menées en faveur de la prévention

De nombreuses actions solidaires déjà engagées en 2022 se sont poursuivies en 2023, notamment :



Poursuite de la campagne menée avec Ecosystem. Celle-ci consiste en la collecte des téléphones portables inutilisés via les bornes situées dans les 7 déchèteries de la CASDDV, les maisons France Services ou dans les mairies afin de les reconditionner avant de les remettre à une association.



Cette année encore l'Agglomération avec Ose a organisé une collecte au profit de la recherche sur les neurofibromatoses. Du matériel d'écritures usagés (stylos, marqueurs, surligneurs, correcteurs) a été récupéré dans les déchèteries intercommunales ou au service Déchets, place de l'Europe à Saint-Dié-des-Vosges.



En 2023, la CASDDV a mis en place avec Ecosystem une collecte des jouets dans le but de les revendre à bas prix au profit des enfants dans le besoin.



Durant l'année, des animations en faveur du tri à la source des biodéchets se sont succédées avec le lancement d'un projet pour les déchets verts et la poursuite des actions de compostage.



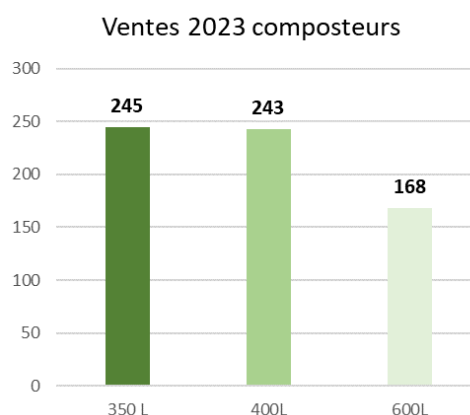
Mise en place du projet « ressources vertes » consistant à instaurer une collaboration avec les communes du territoire en vue de traiter en circuit court les branches et branchages produits par les habitants et les communes. Ainsi les déchets sont transformés en ressources en les détournant des déchetteries et en créant une « ressource verte » qui servira au paillage et au compostage.



La politique de gestion à la source des biodéchets se poursuit en 2023. Plus de 750 composteurs individuels ont été vendus par le service prévention des déchets.

La CASDDV a mis en place 25 sites de compostages collectifs avec formation des référents. Sur le territoire 6 sites en établissements et 4 sites partagés ont également été installés et des référents ont à chaque fois été formés.

Au total, il y a eu 25 inaugurations de sites de compostages et les ambassadeurs du tri ont participé à 6 événements publics pour promouvoir la pratique du compostage.



Installation de composteurs dans les écoles (issue de l'édition 21 de l'agglo le mag)



Des animations sur la sensibilisation au tri des emballages ménagers se sont poursuivies auprès du public et des acteurs du territoire.



Des animations autour de la sensibilisation au tri et la fabrication de produits ménagers naturel en passant par des jeux sur la nuisance du plastique et des microplastiques ; ce sont plus de 3 400 personnes qui ont été sensibilisées au cours de l'année 2023.



21 rendez-vous avec des entreprises, campings, gîtes ont été pris pour les informer sur la mise en place du tri sélectif et/ou de la REOMi, ou gestion d'incivilités.

2.2 Autres actions et faits marquants en 2023

L'année 2023 a été marquée par les grandes étapes du déploiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative dans les 77 communes de la CASDDV.

En effet, dans le cadre de l'harmonisation du financement du service de collecte des déchets en une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi) au 1^{er} janvier 2024, une enquête en porte à porte a été menée afin d'identifier les besoins des habitants.

Celle-ci s'est déroulée sur quatre mois, de mars à juillet 2023. 50 000 points adresses ont été enquêtés permettant d'alimenter la base de redevables en actualisant la partie administrative (l'usager du service) et la partie technique (besoin en bac à poubelle).

Le guide sur la redevance incitative a également été transmis lors du passage des enquêteurs ou bien il a été remis par le bailleur, gestionnaire ou syndicat de copropriété.

De mai à juin 2023 des réunions publiques d'information ont été organisées pour répondre aux questions des usagers.

Une distribution progressive des bacs sur le territoire a eu lieu de septembre à décembre 2023.



2.3 Projets à venir pour 2024



1er janvier 2024, mise en place de la REOMi et suppression des autres modes de financement.

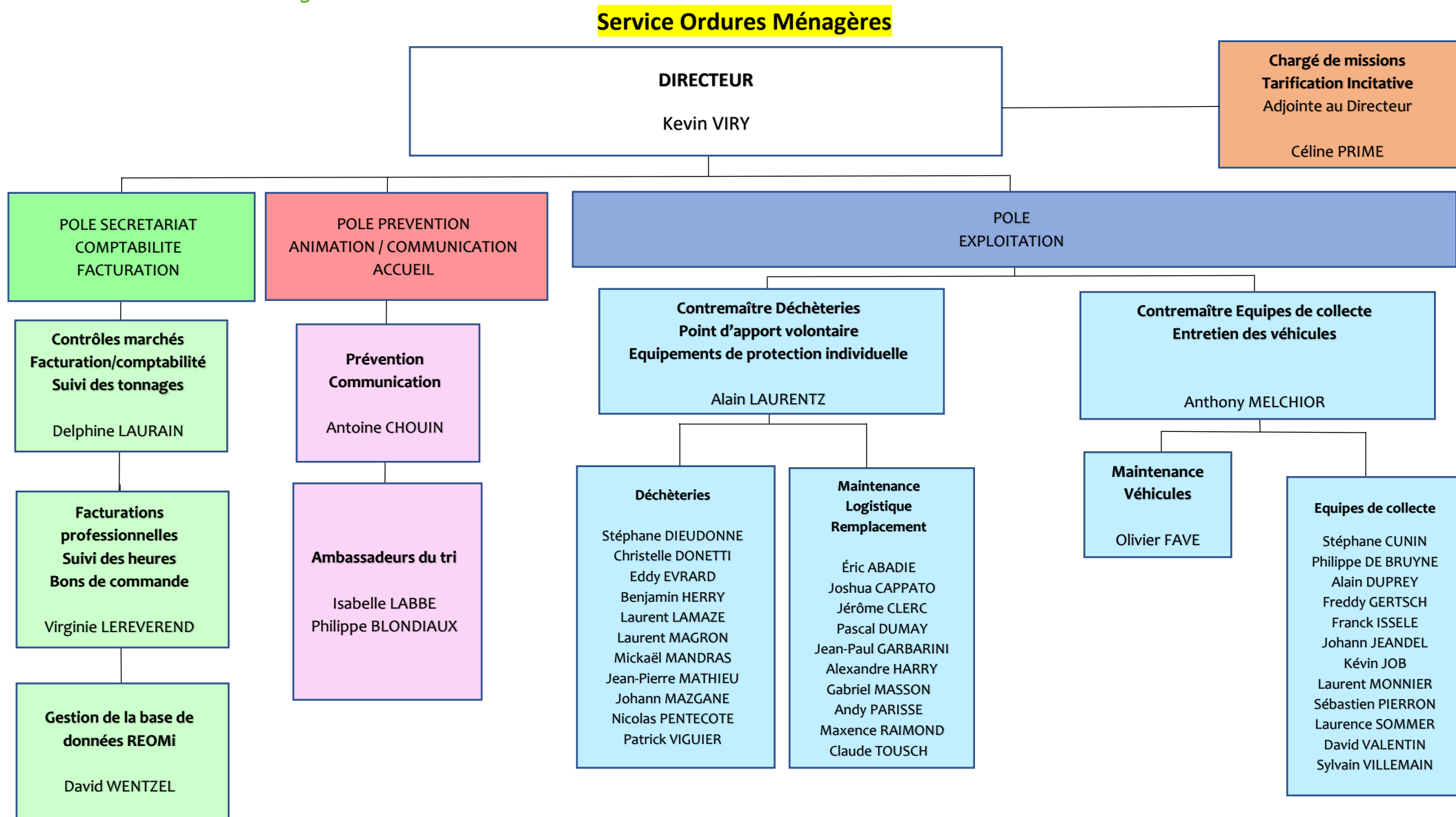
Automne 2024, la première facture sera envoyée à tous les producteurs de déchets du territoire de la CASDDV.



Avec l'harmonisation du mode de financement, les habitants des communes de La Salle, La Bourgonce, Nompateize, Saint-Michel-sur-Meurthe et La Voivre n'auront plus de sacs rouges et les sacs jaunes seront délivrés gratuitement en mairie.

3 L'organisation de la gestion des déchets

3.1 Le service de gestion des déchets



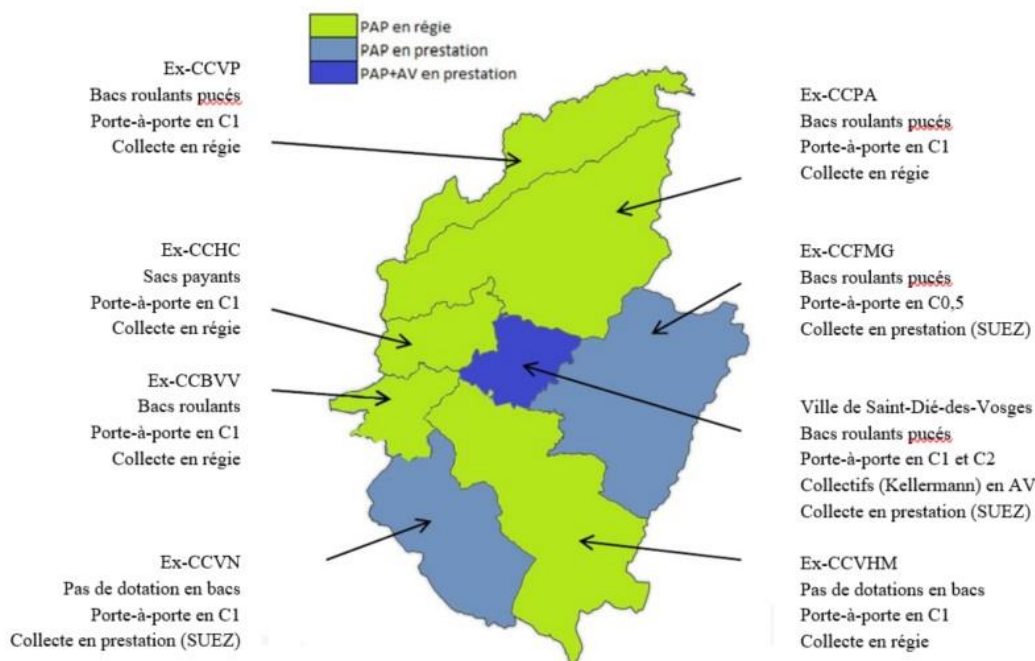
3.2 Les schémas de collecte



La collecte des ordures ménagères et des recyclables

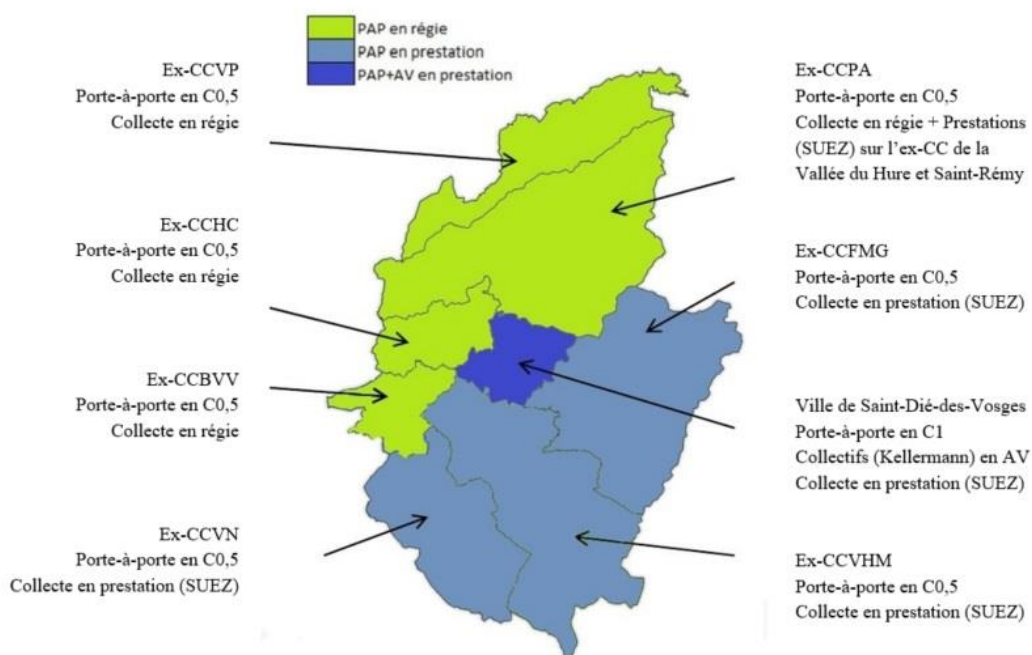
Les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les multimatériaux (papiers et emballages hors verre) sont collectés en porte-à-porte. Les OMR sont collectées une à deux fois par semaine, ou tous les 15 jours ; les multimatériaux sont collectés toutes les 2 semaines. Les collectifs du quartier Kellermann de la ville de Saint-Dié-des-Vosges sont collectés en apport volontaire sur ces deux flux.

La collecte des OMR est assurée en régie par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges sauf pour la ville de Saint-Dié-Des-Vosges et les territoires des ex-CCFMG et ex-CCVN où la collecte est assurée par le prestataire SUEZ.



Carte de répartition du mode de gestion de la collecte des OMR

Il est de même pour la collecte des recyclables, hormis l'ex-CCVHM qui est aussi collectée par le prestataire SUEZ.



Carte de répartition du mode de gestion de la collecte des recyclables



La collecte du verre

Le flux verre est collecté uniquement en apport volontaire.



Les cartons des professionnels

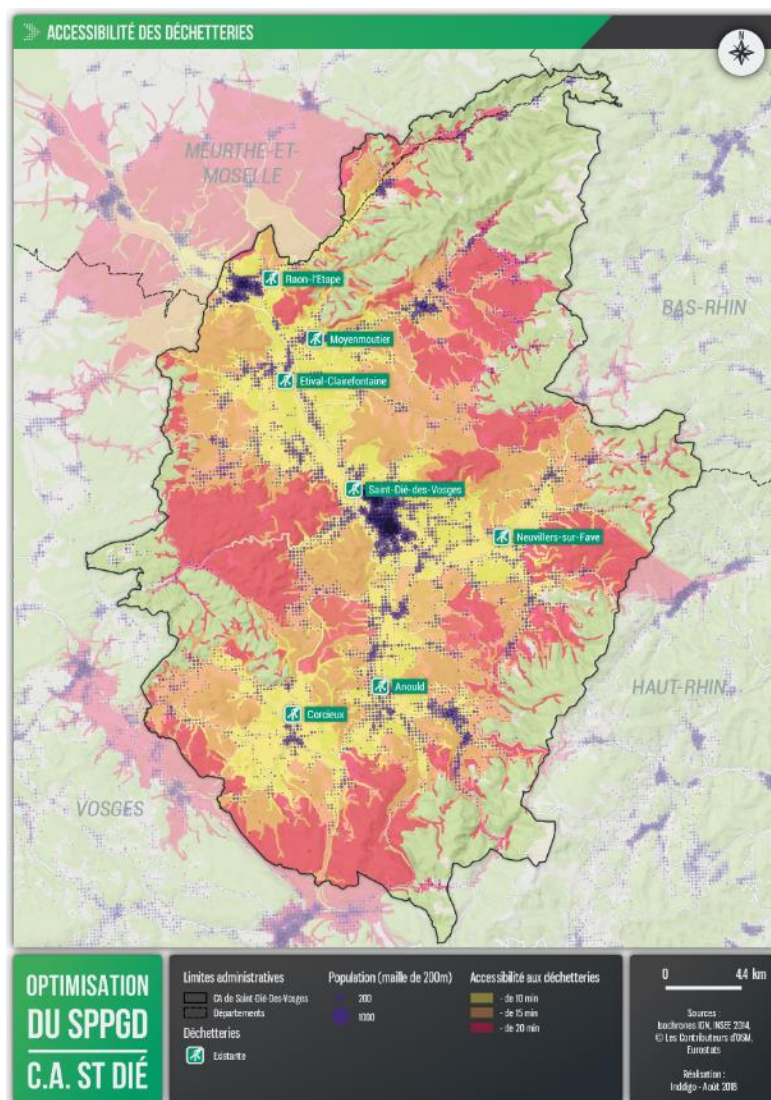
La collecte des cartons des professionnels est organisée une fois par semaine en porte-à-porte en centre-ville, sur la zone d'Hellieule dans la commune de Saint-Dié-des-Vosges et sur l'ex-Vallée de la Plaine toutes les deux semaines.



La collecte en déchèteries

Le territoire de la CASDDV compte 7 déchèteries qui sont situées dans les communes suivantes :

- Raon-l'Étape
- Moyenmoutier
- Etival-Clairefontaine
- Saint-Dié-des-Vosges
- Neuvillers-sur-Fave
- Anould
- Corcieux



Carte de répartition des déchèteries de la CASDDV

Le nombre de dépôts journaliers est de deux maximum pour les particuliers dans la limite de 2m³ par jour.

Les professionnels ont accès aux déchèteries gratuitement.

3.3 Les modes de collecte



Pour les OMR

Les habitants bénéficient :

- de bacs à couvercle vert distribués par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
- ou des sacs noirs/gris vendus dans le commerce pour les contribuables indotables en bac ou pas encore équipés (communes de Mortagne, Bois-de-Champ, les Rouges-Eaux et communes des anciennes entités administratives de la Vallée de la Haute-Meurthe et du Val de Neuné), provisoirement en attendant le déploiement de la conteneurisation ;
- ou des points de regroupement enterrés ;
- ou des sacs prépayés de couleur rouge vendus exclusivement par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour le secteur des Hauts Champs (dispositifs en cours d'évolution et soumis à changement).



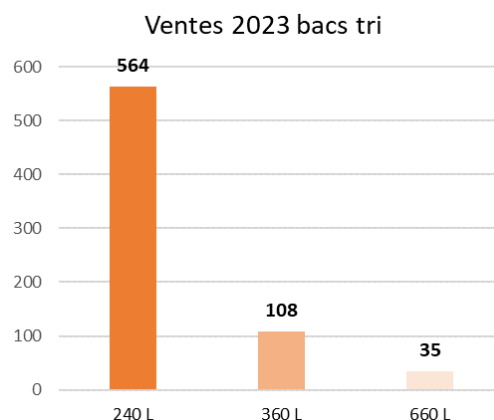
Pour les recyclables et le verre

Les papiers et emballages hors verre (multimatériaux) sont collectés sur le territoire via :

- des sacs jaunes remis par la CASDDV ;
- ou des bacs à couvercle jaune ;
- ou des points de regroupement enterrés.

Pour le verre, des colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble du territoire.

En 2023, 707 bacs de tri ont été vendus sur le territoire.



3.4 Les filières de traitement et de valorisation

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, le traitement des déchets est délégué à EVODIA.



Pour les OMR

Deux types de traitement :

- L'incinération à FENIIX, à Rambervillers, filière privilégiée. Les déchets incinérés produisent ainsi de l'électricité.
- L'enfouissement sur le site de Villoncourt.



Pour les recyclables et le verre

Les exutoires de traitement et de valorisation des déchets d'emballages figurent sur la carte ci-dessous (source EVODIA), montrant qu'une grande partie des déchets collectés sur le territoire sont traités au sein du département.

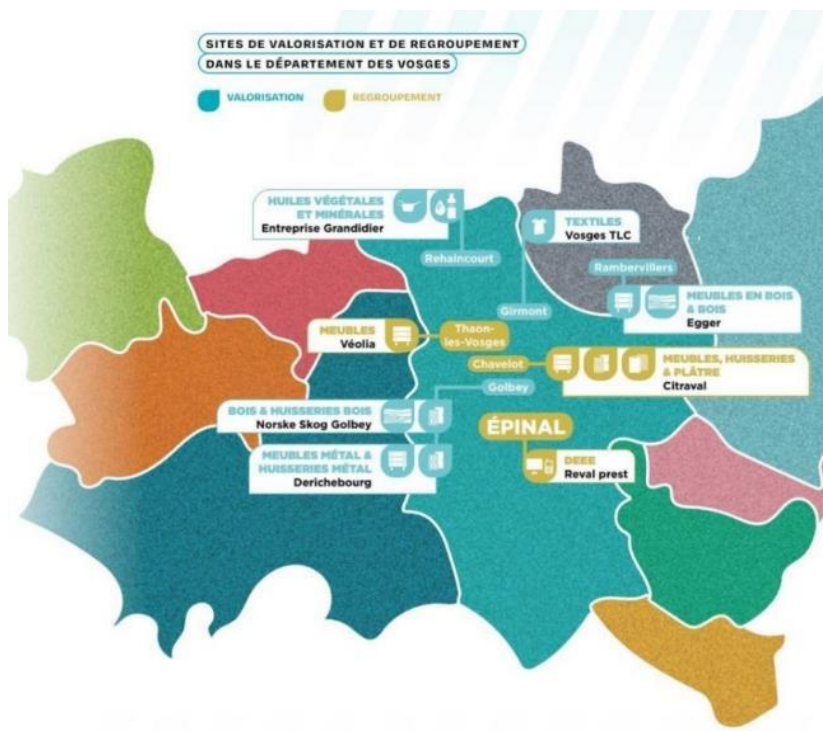


Sites de valorisation des déchets recyclables (infographie issue de l'extranet Evodia)



Le traitement des déchets de déchèteries

La carte ci-dessous (source EVODIA) précise les exutoires des déchets collectés en déchèteries.



Filières de valorisation et sites de regroupement hors département

	DÉCHETS	SITE
	AMIANTE	LINGENHELD ENVIRONNEMENT - OBERSCHAEFFOLSHEIM (67) SUEZ - JEANDELAINCOURT (54)
	BATTERIES	METALBLANC - BOURG-FIDÈLE (08) GDE - ROCQUANCOURT (14)
	DASRI	VAL'ERGIE - LUDRES (54)
	DDS (déchets diffus spécifiques)	CHIMIREC - DOMJEVIN (54)
	DEEE ÉQUIPEMENTS FROID ET PETITS ÉLECTROMÉNAGERS	REMONDIS - SAINT-THIBAUT (10)
	DEEE ÉCRANS	ENVIRONNEMENT RECYCLING REGAIN ECOPLAST - FOURCHAMBAULT (58)
	DEEE ÉQUIPEMENTS HORS FROID	ESKA - STRASBOURG (67) DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT
	HUISSERIES PVC	VEKA RECYCLAGE - VENDEUVRE-SUR-BARSE (10)
	HUISSERIES VERRE	SIBELCO - CROUY (02)
	LAMPES & NÉONS	ARTEMISE - VULAINES (10)
	PILES	EURODIEUZE - DIEUZE (57)
	PNEUS	ALPHA RECYCLAGE - BREVANS (39)
	ATELIER DU PEINTRE	CHIMIREC - DOMJEVIN (54)
	MEUBLES REMBOURRÉS	BOURGOGNE RECYCLAGE - LONGVIC (21)
	MEUBLES PLASTIQUES	VICAT - XEUILLY (54)
	PLÂTRE	RITLENG REVALORISATIONS - ROHR (67)

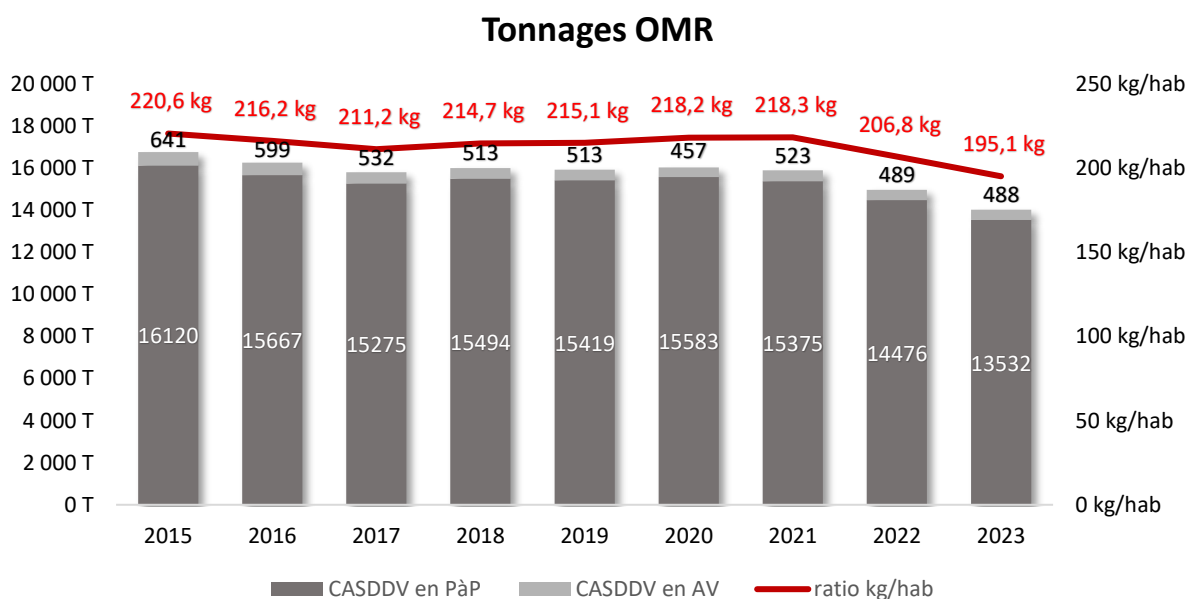
STOCKAGE VALORISATION TRAITEMENT SPÉCIFIQUE

Exutoire des déchets issus des déchèteries (infographie issue de l'extranet Evodia)

4 Les performances de collecte

4.1 Les ordures ménagères résiduelles

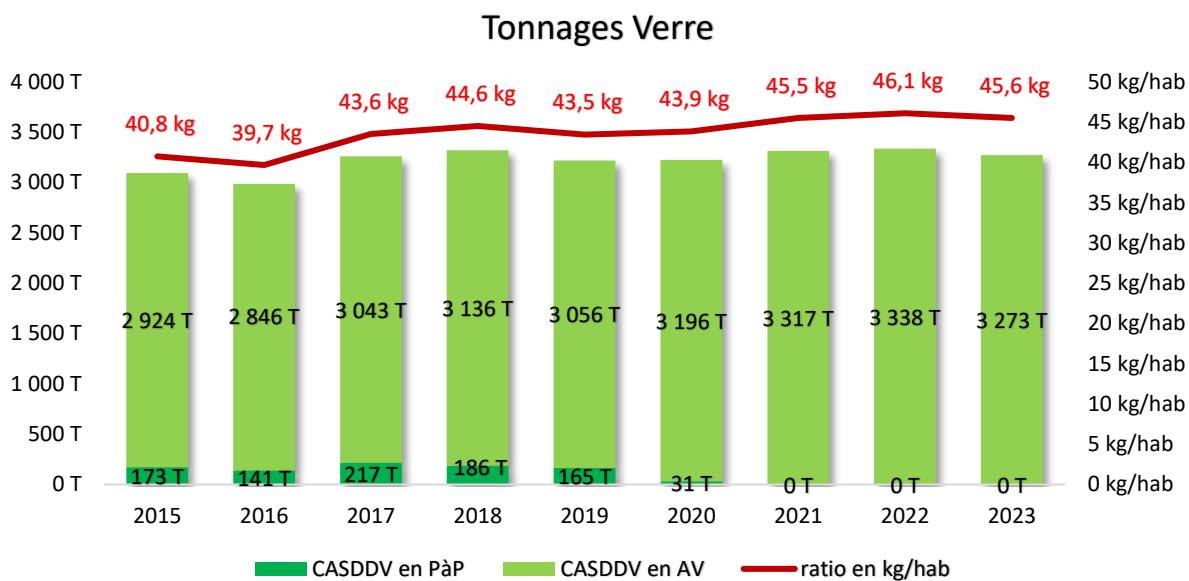
Sur l'année 2023, ce sont **14 020 tonnes** d'ordures ménagères qui ont été collectées, soit **195,1 kg/hab**. Une baisse du ratio de 5,6 % par rapport à 2022 et de 11,5 % depuis 2015.



Evolution de la collecte des OMR de 2015 à 2023

4.2 Le verre

Sur l'année 2023, le tonnage de verre collecté est de **3 273 tonnes**, soit **45,6 kg/hab**. Le tonnage est en baisse de 1,9 % par rapport à l'année 2022.

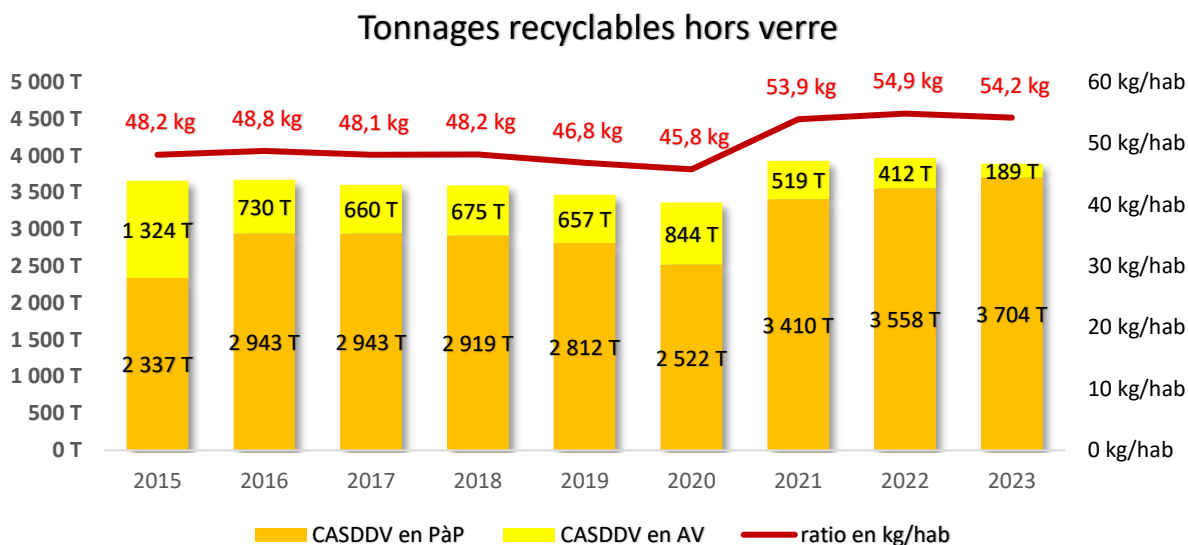


Evolution de la collecte du verre de 2015 à 2023

4.3 Les papiers et emballages hors verre

En 2023, le tonnage de multimatériaux s'élève à **3 893 tonnes** soit un ratio de **54,2 kg/hab**. Il y a une baisse du ratio de 1,2 % par rapport à 2022 mais une hausse du ratio de 18,44 % par rapport à 2020, dernière année avant la mise en place de l'extension des consignes de tri.

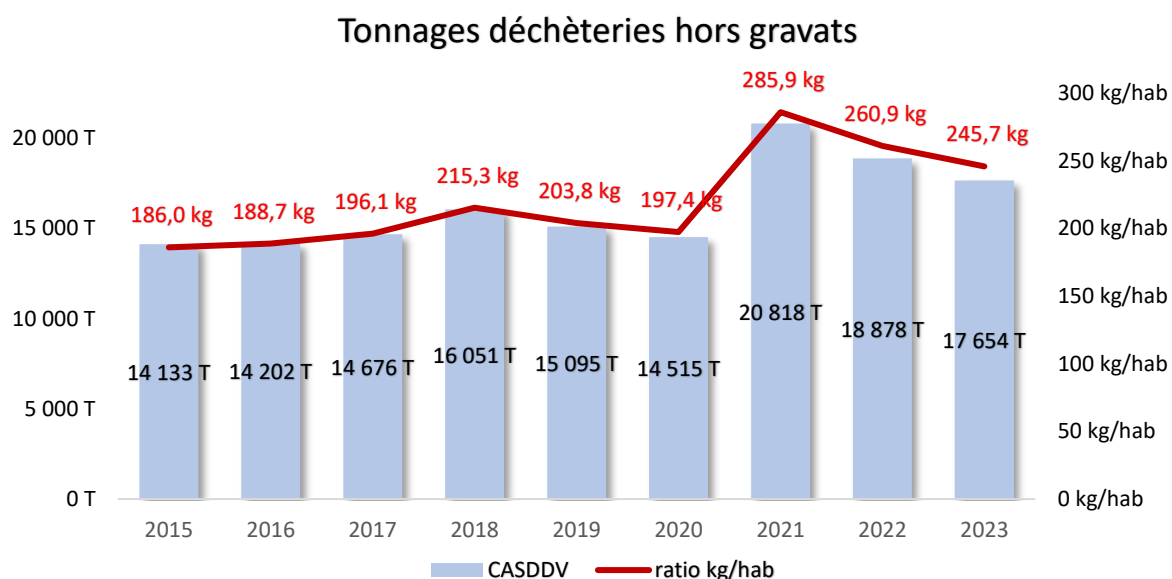
L'évolution des tonnages varie en fonction des modalités de collecte. En 2023, la collecte des multimatériaux au porte à porte a augmenté de 4% tandis qu'elle a diminué de 54 % pour la collecte en point d'apport volontaire passant de 412 T en 2022 à 189 T en 2023.



Evolution de la collecte des papiers et emballages hors verre de 2015 à 2023

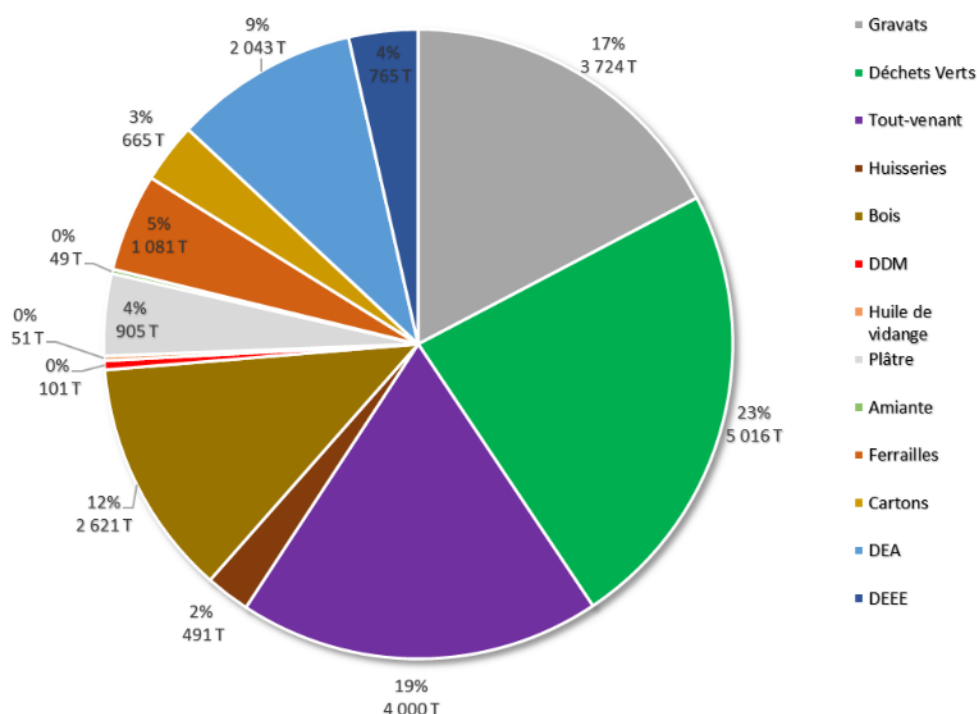
4.4 Les flux collectés en déchèteries

En 2023, le tonnage de déchets collectés hors gravats est de **17 654 tonnes** soit un ratio de collecte de **245,7 kg/hab**. Nous observons une diminution de 6,5 % du tonnage collecté hors gravats par rapport à 2022 et une baisse de 15 % par rapport à l'année 2021 où il y a eu un pic de déchets collectés en déchèterie. Le ratio collecté reste tout de même supérieur à celui de 2020.



Evolution des tonnages collectés en déchèteries de 2015 à 2023

A noter que les tonnages 2021 sont liés à la répercussion des tonnages 2020 suite à la pandémie de Covid-19.



Répartition des flux collectés en déchèteries en 2023

Les principaux flux qui concentrent la majeure partie du tonnage en déchèteries par ordre décroissant sont les déchets verts et le tout-venant soit 42% du tonnage en déchèteries avec gravats.

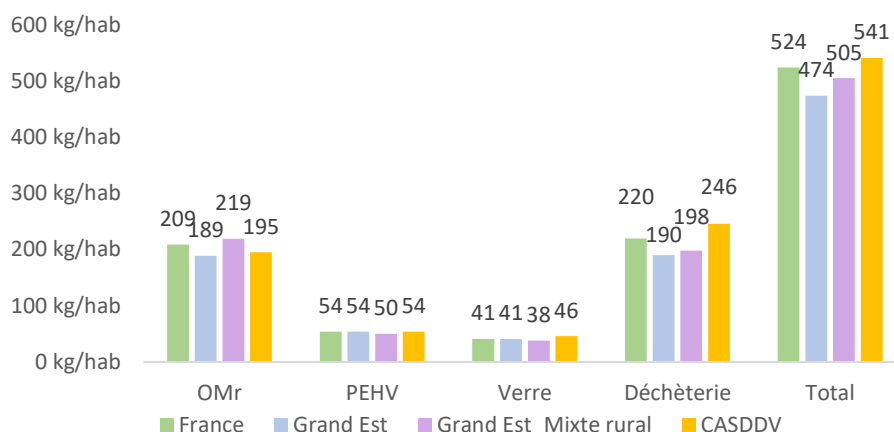
4.5 Comparaison des OMA aux données de référence

Comparaison des ratios de collecte des flux OMR, papiers et emballages hors verre et verre aux données de référence de 2022 :

- Donnée nationale : France
- Donnée régionale : Grand-Est
- Donnée par typologie d'habitat : Grand Est mixte à dominante rural

	OMr	PEHV	Verre	Déchèterie	Total
France	209	54	41	220	524
Grand Est	189	54	41	190	474
Grand Est_Mixte rural	219	50	38	198	505
CASDDV	195	54	46	246	541

Tableau de comparaison des OMA aux données de référence 2022



Comparaison des ratios (en kg/hab.) de collecte aux données de référence 2021

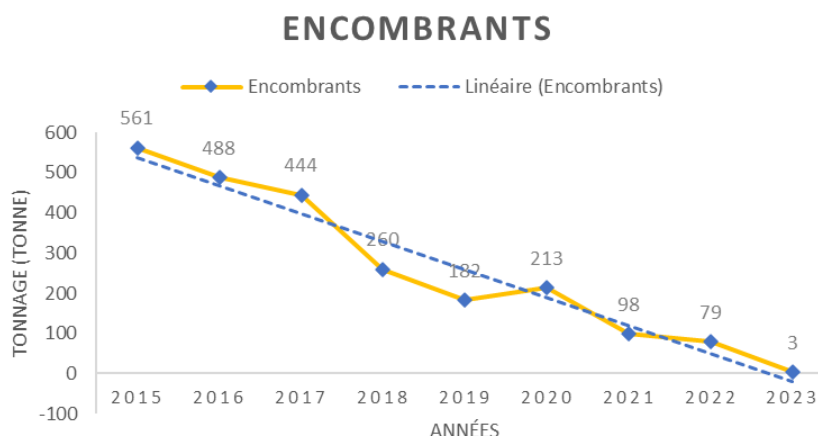
Le ratio d'OMr de la CASDDV est inférieur à la moyenne nationale et à la moyenne régionale pour la typologie mixte rurale. Les performances de la CASDDV sont meilleures que l'ensemble des données de référence pour les recyclables et pour le verre. Le ratio pour les déchèteries est supérieur à l'ensemble des données de référence.

4.6 Autres collectes

4.6.1 Encombrants au porte-à-porte

Entre 2022 et 2023, il y a une baisse de l'ordre de 96 %.

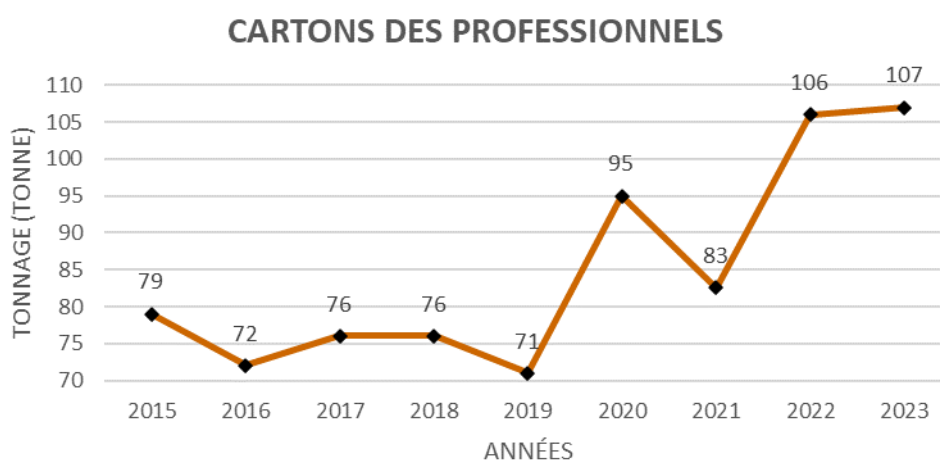
Seule la ville de Saint-Dié-des-Vosges bénéficie d'une collecte des encombrants, organisée directement par les services techniques de la ville.



Evolution des tonnages d'encombrants de 2015 à 2023

4.6.2 Cartons des professionnels

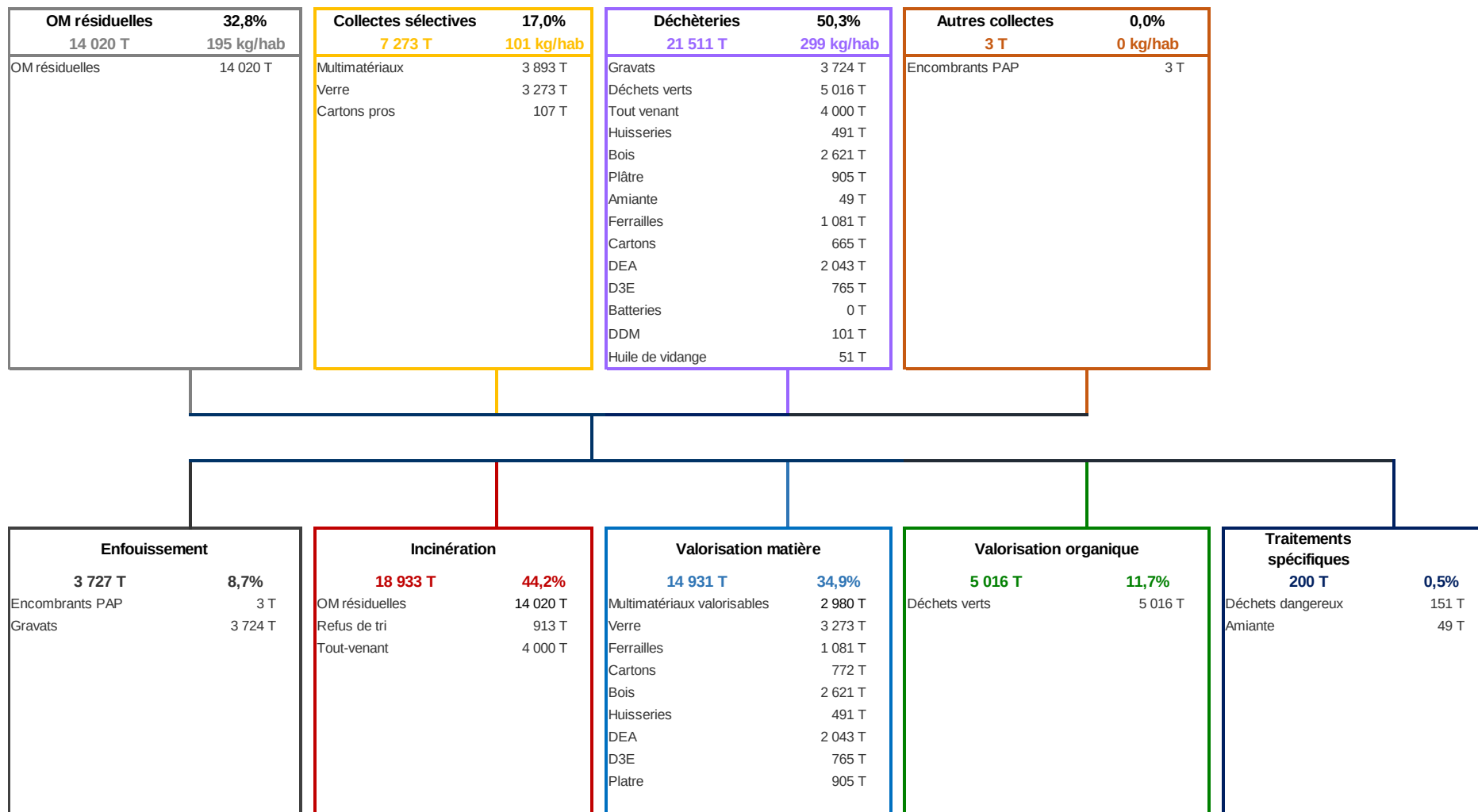
En 2023, le tonnage collecté des cartons des professionnels est de 107 T, il est proche du tonnage de 2022 s'élevant à 106 T. Une augmentation du tonnage de 30 % par rapport à 2021.



Evolution des tonnages des cartons des professionnels de 2015 à 2023

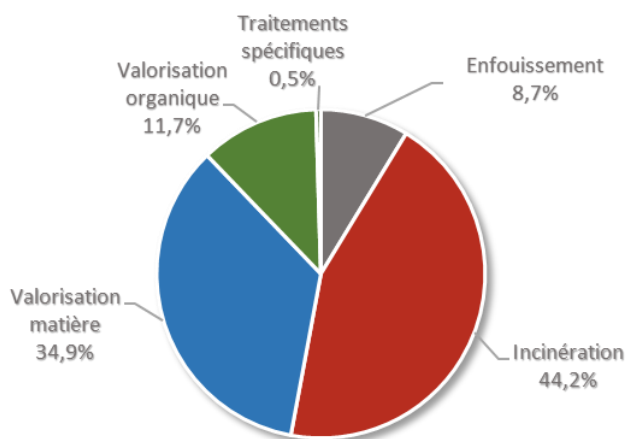
4.7 Bilan matière

Flux total de déchets collectés sur la CASDDV en 2023
42 807 T 595,8 kg/hab/an



En 2023, sur les **42 807 tonnes** collectées sur le territoire de la CASDDV, 8,7% ont été enfouies et 91,3% ont été valorisées (matière ou énergie).

REPARTITION DES TONNAGES SELON LE MODE DE TRAITEMENT EN 2022



Répartition des tonnages selon le mode de traitement en 2023

5 La matrice des coûts 2023

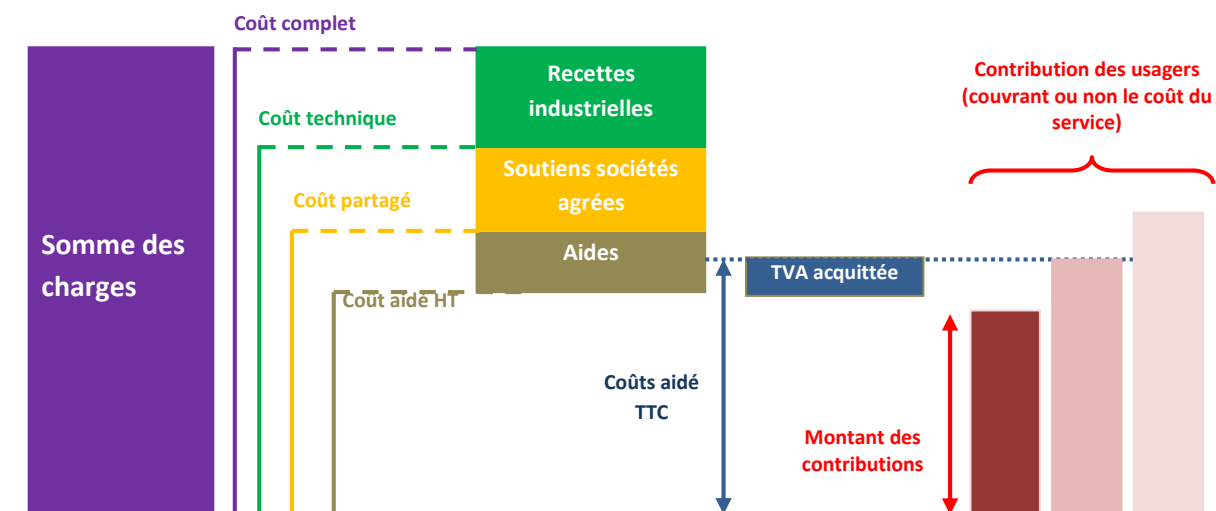
L'ADEME a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Cela permet d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion mais aussi disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités. A des fins d'études et de comparaisons, il est possible depuis plus d'une décennie pour certaines collectivités ou depuis quelques années pour d'autre de :

- Identifier les pistes de maîtrise des coûts,
- Éclairer la prise de décision,
- Établir une tarification,
- Communiquer les coûts auprès des usagers

A souligner que les coûts présentés dans la matrice peuvent varier des coûts du compte administratif de la collectivité en raison des règles de remplissage propres à cette méthode.



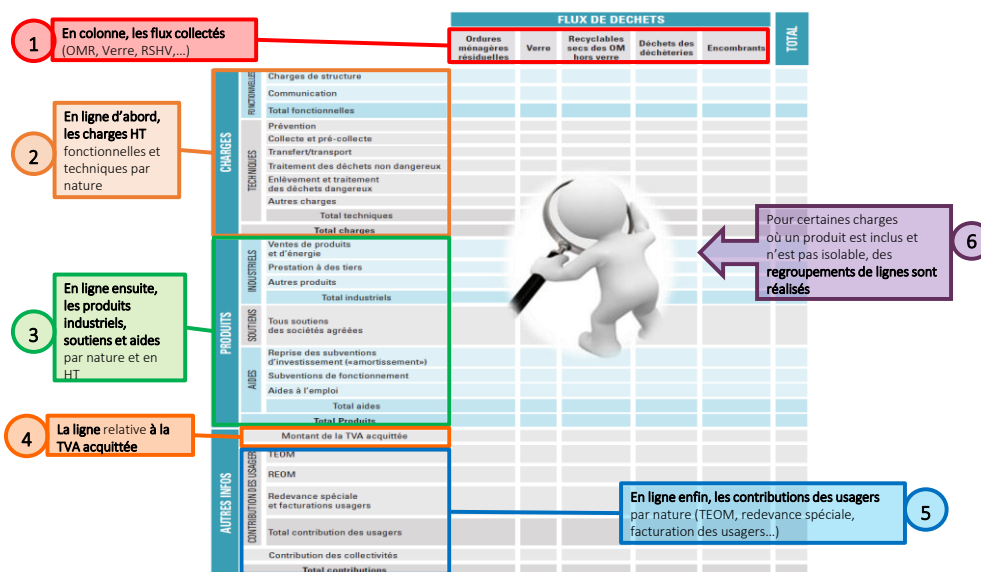
Définition schématique utile des types de coûts (cadre figé par l'ADEME) :



La matrice 2023 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (en coûts détaillés et en coûts agrégés) dont la lecture est précisée ci-dessous est présentée en annexe du présent document.

La population utilisée dans la suite du document, notamment dans l'analyse des coûts, est la population INSEE entrée en vigueur l'année de la matrice soit 73 526 habitants (population INSEE 2020).

✓ Lecture de la matrice



5.1 Le coût du SPPGD tous flux

Charges	€ arrondis	€/hab.
Charges fonctionnelles	547 784 €	7,5 €
Charges de structure	478 078 €	6,5 €
Charges de communication	69 706 €	1,0 €
Charges techniques	8 623 159 €	117,3 €
Prévention	155 068 €	2,1 €
Pré-collecte	348 697 €	4,7 €
Collecte	3 493 142 €	47,5 €
Transport	1 147 850 €	15,6 €
Traitement DND et DD	3 478 402 €	47,3 €
Total charges HT	9 170 943 €	124,7 €
TVA acquittée	297 981 €	4,1 €
Total charges TTC	9 468 924 €	128,8 €

Produits	€ arrondis	€/hab.
Recettes industrielles	594 026 €	8,1 €
Soutiens	1 189 212 €	16,2 €
Aides	23 689 €	0,3 €
Total produits	1 806 927 €	24,6 €

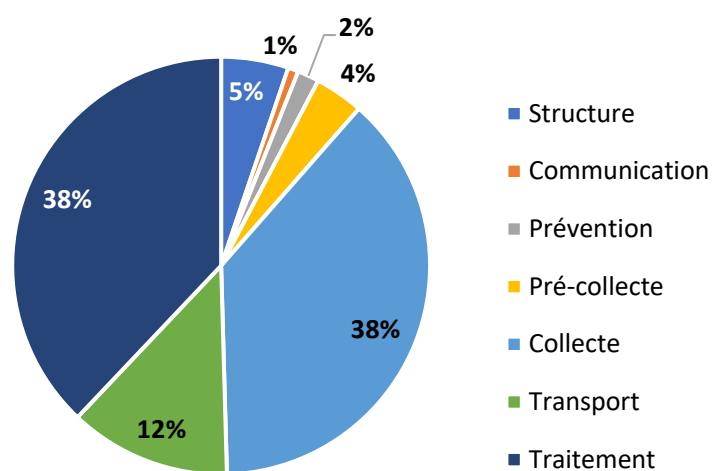
Coût du service public	7 661 997 €	104,2 €
-------------------------------	--------------------	----------------

Financement	€ arrondis	€/hab.
TEOM	4 347 474 €	59,1 €
REOM (dont REOMi)	3 039 845 €	41,3 €
RS & facturations usagers	178 428 €	2,4 €
Total financement	7 565 747 €	102,9 €

Ecart coût et financement	96 250 €	- 1,3 €
Taux de couverture	98,7%	

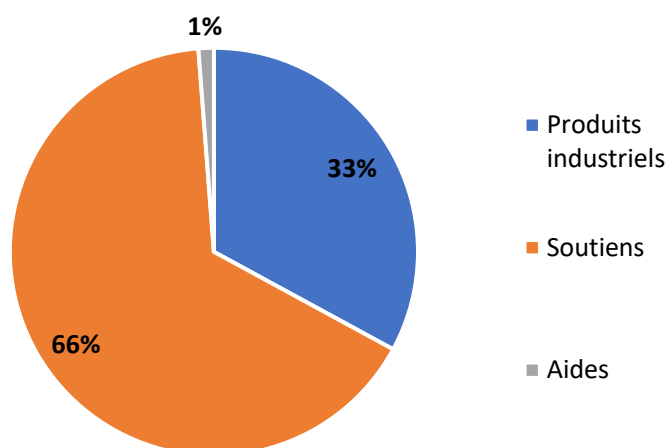
Tableau récapitulatif du coût agrégé du SPPGD tous flux

5.2 La répartition des charges



Répartition des charges

5.3 La répartition des produits



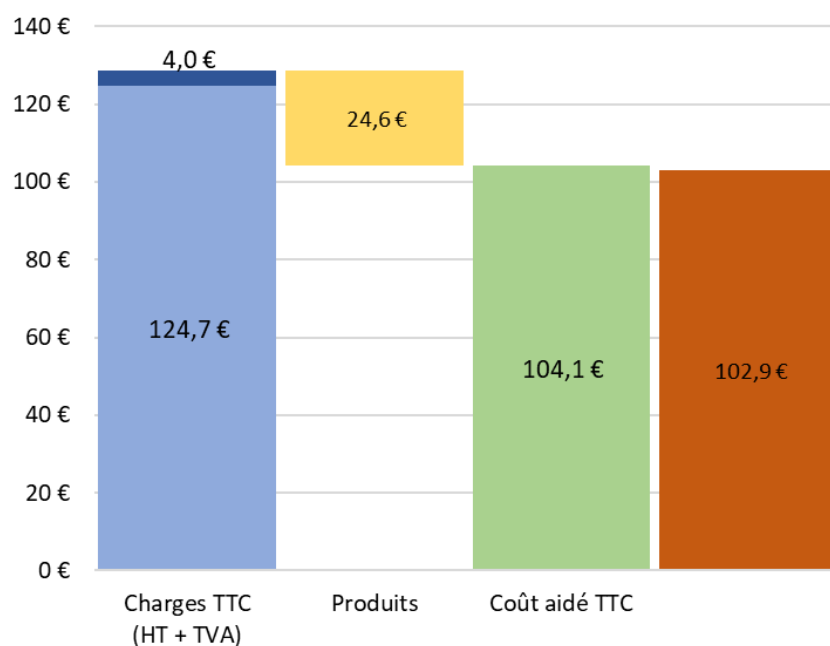
Répartition des produits

5.4 La hiérarchisation des charges

HIERARCHISATION DES CHARGES EN € HT			
Poste	Montant	Répartition € par habitant	
des OMR	1 799 067 €	20%	24 €
rt et traitement des OMR	1 841 695 €	20%	25 €
des papiers et emballages hors verre	792 418 €	9%	11 €
rt - Tri des papiers et emballages hors verre	976 743 €	11%	13 €
des déchets en déchèteries	693 193 €	8%	9 €
rt et traitement des déchets en déchèteries	1 800 803 €	20%	24 €
et transport des emballages en verre	177 994 €	2%	2 €
harges (encombrants et déchets des professionnels)	37 481 €	0%	1 €
e & Communication	547 784 €	6%	7 €
acte (OMR, emballages verre, PEHV)	348 697 €	4%	5 €
ion	155 068 €	2%	2 €
Total	9 170 943 €	100%	125 €

Hiérarchisation des charges

5.5 La répartition, des charges, produits et financements en €/hab.



Répartition des charges, produits et financement

Charges HT	124,7 €			
TVA	4,0 €			
Produits		24,6 €		
Coût aidé TTC			104,1 €	
Financement				102,9 €

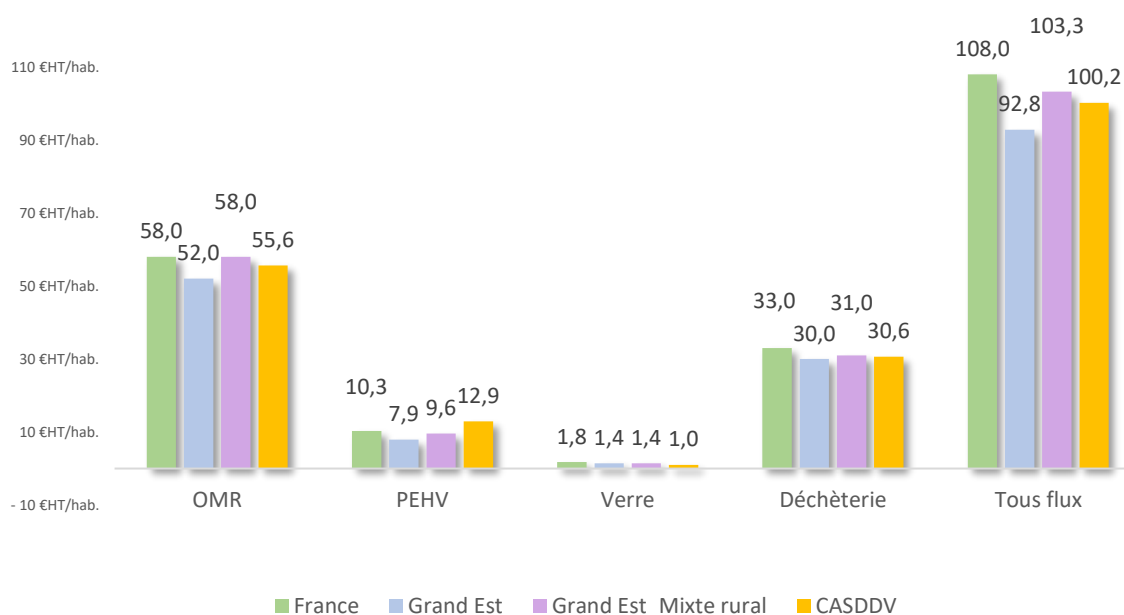
5.6 Le coût aidé en €/HT/hab.

Le coût aidé 2023 en €/HT/hab. est de 100,2 € HT/hab.

Il est inférieur aux données de référence nationale et régionale pour le milieu mixte rural, mais supérieur à la moyenne régionale Grand Est.

	OMR	PEHV	Verre	Déchèterie	Tous flux
France	58,0	10,3	1,8	33,0	108,0
Grand Est	52,0	7,9	1,4	30,0	92,8
Grand Est_Mixte rural	58,0	9,6	1,4	31,0	103,3
CASDDV	55,6	12,9	1,0	30,6	100,2

Comparaison des coûts aidés en €/HT/hab. Aux données de référence 2022

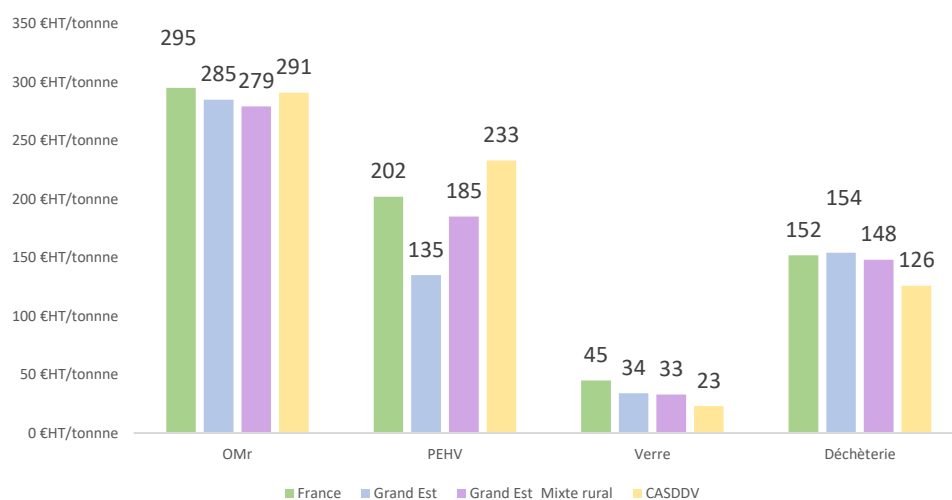


Comparaison des coûts aidés en €/HT/hab. aux données de référence 2022

5.7 Le coût aidé en €/HT/tonne

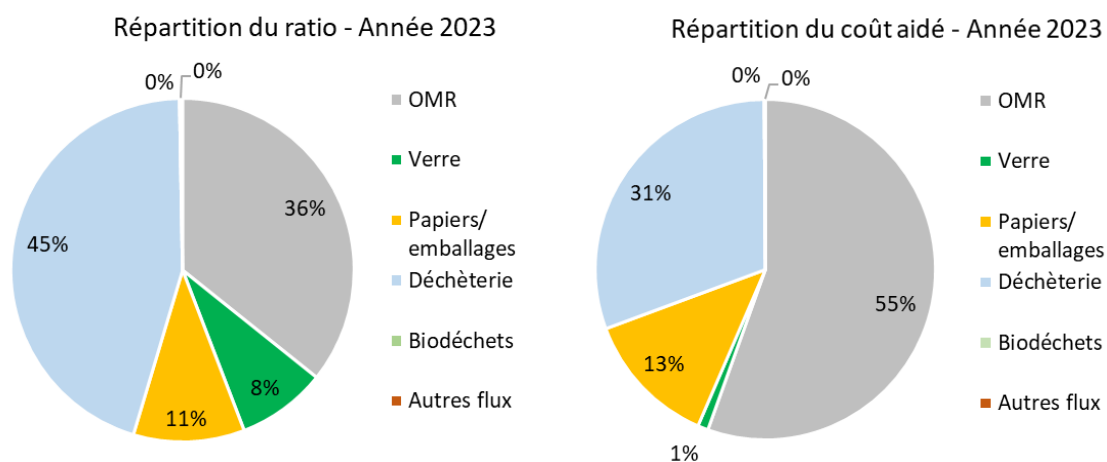
	OMr	PEHV	Verre	Déchèterie	Total
France	295	202	45	152	694
Grand Est	285	135	34	154	608
Grand Est_Mixte rural	279	185	33	148	645
CASDDV	291	233	23	126	673

Comparaison des coûts aidés en €/HT/tonne aux données de référence 2022



Comparaison des coûts aidés en €/HT/tonne aux données de référence 2022

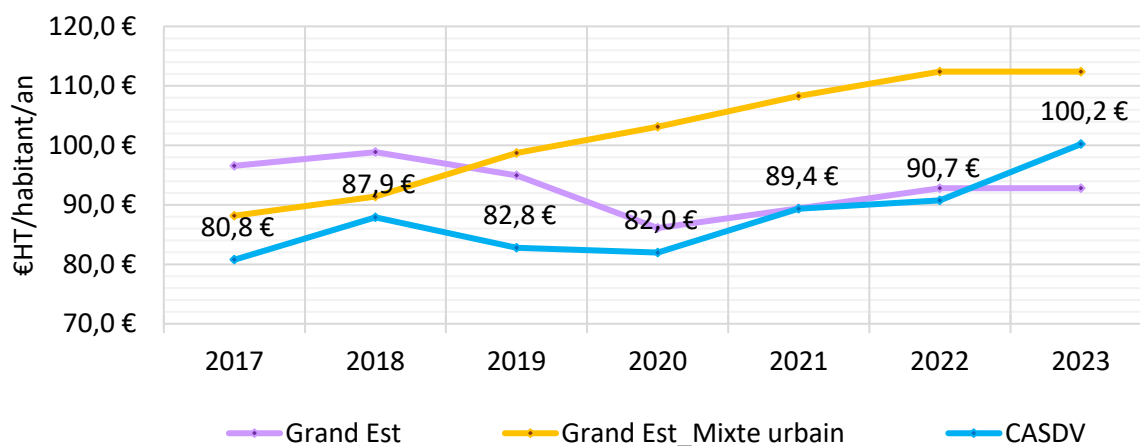
5.8 Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé en €/HT



Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé

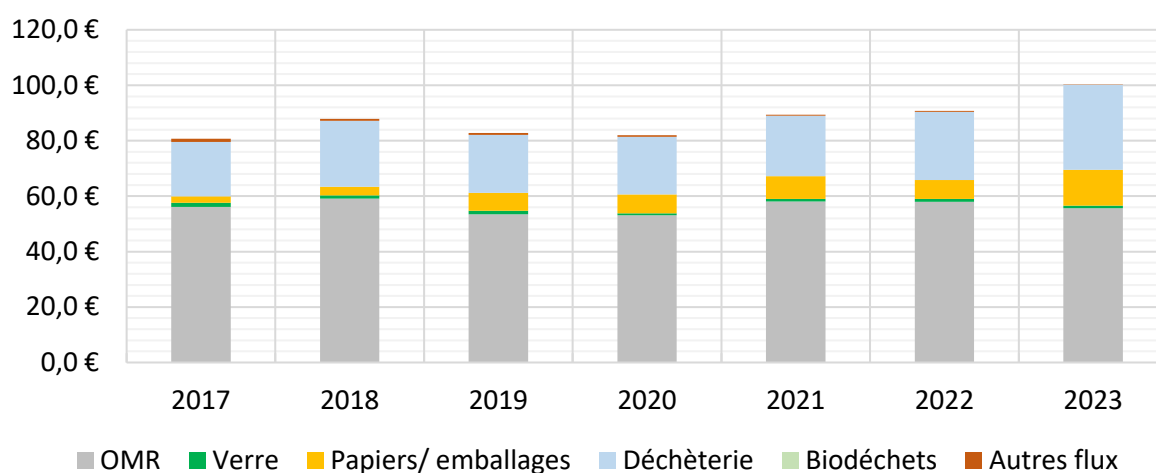
5.9 L'évolution du coût aidé

Les graphiques ci-dessous dressent l'évolution du coût aidé (en €/HT/hab./an) et l'évolution du coût aidé par flux (en €/HT/hab.) sur les 7 dernière années.



Comparaison de l'évolution du coût aidé de 2017 à 2023 aux données de référence

Évolution du coût aidé (€HT/hab.) par flux



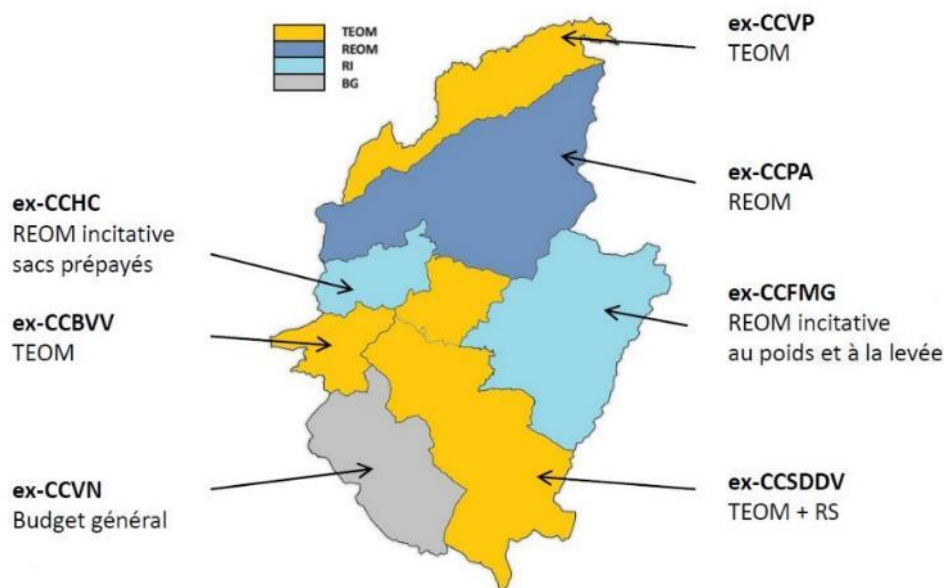
Evolution du coût aidé par flux de 2017 à 2023

6 Les modes de financement du service

La CASDDV finance le SPPGD par le biais de trois modes de financement :

- La TEOM
- La REOM et la REOMi
- Le budget général

Ces modes de financement seront harmonisés au 1^{er} janvier 2024 en redevance.



Carte de repartitions des différents modes de financement sur le territoire de la CASDDV

6.1 Le financement en TEOM

Chaque année, la Communauté d'Agglomération vote les taux de TEOM.

Les taux pour l'année 2023, ont été votés lors du conseil communautaire et sont les suivants :

- Zone 1 - Saint-Dié-des-Vosges : 9,42%
- Zone 2 - Taintrux : 8,02%
- Zone 3a - Vallée, secteur Anould, Saint-Léonard et Saulcy-sur-Meurthe : 8,03%
- Zone 3b - Vallée, secteur Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Fraize, Mandray, Plainfaing : 8,42%
- Zone 4 : Territoire de l'ex-CC de la Vallée de la Plaine : 9,02%
- Zone 5 : Bois-de-Champ, Les Rouges-Eaux, Mortagne : 9,93%

Les entreprises n'utilisant pas le SPPGD car ayant recours à des prestataires extérieurs sont exonérées du paiement de la TEOM.

6.2 Le financement en REOM

Le financement du service de prévention et de gestion des déchets par la redevance concerne l'ex-communauté de commune du Pays des Abbayes (ex-CCPA). Le tarif de la redevance est fixé en conseil communautaire chaque année. En 2023 les résidences principales sont facturées en fonction de la composition de la famille selon le barème suivant :

- 1 personne : 116,58 €
- 2 à 3 personnes : 174,86 €
- A partir de 4 personnes : 233,16 €

Les résidences secondaires, les gîtes et les chambres d'hôtes sont facturés coefficient 1,5 et 0,5 par résidence secondaire, gîte ou chambre d'hôtes supplémentaire quelle que soit leur fréquentation saisonnière, leur localisation géographique. En ce qui concerne les chambres d'hôtes le taux est plafonné à 2.

6.3 Le financement en REOMi

Ce mode de financement concerne deux ex-communautés de communes (Fave Meurthe Galilée et Hauts-Champs).



Sur le territoire de l'ex-CC des Hauts Champs, la collectivité fixe les montants chaque année par délibération. Ils sont les suivants :

Foyer 1 personne	87,74 €
Foyer 2 personnes	175,48 €
Foyer 3 personnes	247,17 €
Foyer 4 personnes	318,86 €
Foyer 5 personnes et +	390,55 €
Sac supplémentaire	1 € par sac



Sur le territoire de l'ex-CC Fave, Meurthe, Galilée (ex-CCFMG), la tarification se fait au poids et à la levée. Elle prévoit une part fixe annuelle au volume du bac de 40 kg en fonction de la composition du foyer incluant 12 levées en plus de la collecte des bacs de tri, l'accès en déchèterie et une part variable au-delà de la 12ème levée et une facturation des kilos en trop des 40 kg par bacs collectés.

La facturation des zones en apport volontaire (cas des regroupements équipés de tambour avec contrôle d'accès) la part fixe inclut un forfait de 48 ouvertures/an pour les ordures ménagères en plus des apports de recyclables, l'accès en déchèterie une part variable facturée au-delà de la 48ème ouverture.

Part fixe annuelle en €, comprenant : Abonnement annuel à l'ensemble du service (collecte en porte à porte des sacs de tri, accès à la déchèterie de Neuvillers-sur-Fave, points d'apport volontaire pour le verre) + Forfait 12 levées ou 48 ouvertures annuel pour les ordures ménagères + Forfait de 40 kg annuel pour les ordures ménagères	
	Montant total
Foyers 140 l	131,10 €
Foyers bac de regroupement	114,84 €
Foyers 770 l	500,96 €

Grille tarifaire de la redevance incitative de FMG

Part variable en €	
Part de la levée supplémentaire pour un bac de 140 L. Au-delà de la 12ème levée	3,48 €
Prix de l'ouverture supplémentaire avec des sacs de 30L (pour les bacs de regroupement à tambour) au-delà de la 48ème ouverture	0,75 €
Prix de la levée supplémentaire pour un bac de 770 l. Au -delà de la 12ème levée	19,11 €
Prix du kg supplémentaire au-delà du forfait de 40 kg.	0,25 €

Grille tarifaire de la part variable de la redevance incitative de FMG

6.4 Le financement au budget général

La part du budget général votée pour le financement de l'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023 s'élève à 350 000€. Ce financement concerne l'ex- CC du Val de Neuné.

Annexe 1 – Matrice 2023 coûts détaillés

Année 2023 Montants HT			Flux de déchets								Total	
			Ordures ménagères résiduelles		Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des professionnels		
			Ventilation par mode de collecte			Ventilation par mode de collecte				Cartons		
			Porte-à-porte	Apport volontaire		Porte-à-porte	Apport volontaire					
Ratio en kg collecté par habitant desservi			184	7	45	53	3	241		1		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			184	7	45	53	3	241		1	534	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	209 473	6 075	10 699	104 006	4 117	141 616	19	2 073	478 078	
		Communication	30 542	886	1 560	15 165	600	20 648	3	302	69 706	
		TOTAL Fonctionnelles		240 015	6 961	12 259	119 171	4 717	162 264	22	2 375	547 784
	Techniques	Prévention	74 555	2 689	7 660	9 110	442	60 355	7	250	155 068	
		Collecte et pré-collecte										
		Pré-collecte	157 101	12 764	7 316	166 571	4 945				348 697	
		Collecte	1 769 047	30 020	177 994	770 974	21 444	693 193		30 470	3 493 142	
		TOTAL Collecte et pré-collecte		1 926 148	42 784	185 310	937 545	26 389	693 193	---	30 470	3 841 839
		Transfert/Transport	313 815	11 317		118 674	6 056	697 985	3		1 147 850	
		Traitement des déchets non dangereux										
		Tri et conditionnement				810 646	41 367	41 248		6 674	899 935	
		Compostage						236 844			236 844	
		Incinération						463 224	334		463 558	
		Autre valorisation matière ou énergie						241 780			241 780	
		Stockage de déchets non dangereux										
		Traitement des inertes						10 175			10 175	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux		---	---	---	810 646	41 367	993 271	334	6 674	1 852 292
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux						109 547			109 547	
		Autres charges										
		TOTAL Techniques		2 314 518	56 790	192 970	1 875 975	74 254	2 554 351	344	37 394	7 106 596
		TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un			2 554 533	63 751	205 229	1 995 146	78 971	2 716 615	366	39 769
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			1 463 776	52 787							1 516 563	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie										
		Matériaux			95 674	254 385		234 892		5 388	590 339	
		Compost										
		Energie										
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie		---	---	95 674	254 385	---	234 892	---	5 388	590 339
		Prestations à des tiers										
	Soutiens	Autres produits	96	668	667	1 569	667	20			3 687	
		TOTAL Industriels		96	668	96 341	255 954	667	234 912	---	5 388	594 026
		Aides	Soutiens des éco-organismes	40 078	1 445	32 312	867 422		231 255		16 700	1 189 212
			Reprises des subventions d'investissement	7 368					16 321			23 689
			Subventions de fonctionnement									
Aides à l'emploi												
TOTAL Aides		7 368	---	---	---	---	16 321	---	---	23 689		
TOTAL Produits			47 542	2 113	128 653	1 123 376	667	482 488	---	22 088	1 806 927	
Fiscalité et financem ent déchets	Financement déchets direct	Montant de la TVA acquittée	149 914	3 905	3 616	52 918	1 766	84 102	1	1 759	297 981	
		TEOM	4 347 474								4 347 474	
		REOM	3 039 845								3 039 845	
		Redevance spéciale & facturations usagers	178 428								178 428	
		TOTAL Financement déchets direct		7 565 747	---	---	---	---	---	---	---	7 565 747
	Contribution des collectivités											
	TOTAL Financement déchets			7 565 747	---	---	---	---	---	---	---	7 565 747

Extrait de SINOE